

BILLS DU GOUVERNEMENT—*Suite.*BILL RELATIF AUX INTERETS COMMERCIAUX ET FINANCIERS DU CANADA—*Fin.*

M. Carvell—*Fin.*

des banques—66; banques ont dans les mains toutes les épargnes du pays—66; l'état de choses qui existait en 1907—66; gouvernement du jour vint en aide aux banques—66; celles-ci ont profité de la situation pour augmenter leurs capitaux et dividendes—66; je ne vois pas pourquoi le gouvernement ne déciderait pas d'empêcher les banques, même par une disposition législative, d'exiger au delà d'un certain taux d'intérêt sur leurs prêts—66; nous donnons au gouvernement des pouvoirs exceptionnels, tous nous faisons des sacrifices, et il n'existe nulle raison pour les actionnaires des banques de ne pas faire les mêmes sacrifices que les simples particuliers—66.

M. McCurdy—Dans un temps de détresse comme celui-ci, les banquiers devraient accroître leurs avances sur de bonnes garanties—68; ministre devra faire aux banquiers de sérieuses représentations afin qu'il n'y ait pas d'injustice à l'égard des emprunteurs—68.

Hon. M. Graham—Evaluation des valeurs données en garanties par les compagnies d'assurances—68; département des assurances est préparé à faire face à la situation—68.

3e lecture—68.

Sanctionné—100.

BILL RELATIF AUX NOUVEAUX BILLETS DU TRESOR.

Hon. M. White dépose bill (n° 5) tendant à émettre de nouveaux billets du Trésor—49.

1re lecture—49.

2e lecture—61.

En comité—61.

Hon. M. White—Emission de billets fédéraux—61; trois modifications importantes—61; permet l'échange de billets fédéraux pour de l'or et des lingots en barres—61; les signatures paraissant sur les billets peuvent y être gravées pourvu qu'on y ajoute un dessin distinctif et un numéro sériel—61; moderniser notre procédé en faisant graver les signatures—61; porté de \$30,000,000 à \$50,000,000 la valeur de l'émission de billets fédéraux—61; sans aucune restriction ni condition—62; marge de 25 pour 100 en or—62; il ne faut pas que le gouvernement en émette pour une plus forte somme que les besoins du public ne l'exigent—62; émission actuelle de billets fédéraux et réserve d'or au 31 juillet 1914—62; réserve d'or par rapport à la circulation—63; elle représente maintenant 81 p. 100—63; fonds destinés à la guerre—63; se procurer au moyen d'emprunts—63; nous émettrons des billets fédéraux et emprunterons ainsi du public canadien sur nos propres valeurs—63.

Sir Wilfrid Laurier—Approuve mesure—63; nos billets sont bien garantis—63.

BILLS DU GOUVERNEMENT—*Suite.*BILL RELATIF AUX NOUVEAUX BILLETS DU TRESOR—*Fin.*

Hon. M. White—Nouvelle loi rend l'achat de l'or plus facile—63; incombe au gouvernement non pas d'acheter de l'or, mais de conserver son or—64.

3e lecture—64.

Sanctionné—100.

BILL RELATIF AU FONDS PATRIOTIQUE CANADIEN.

Hon. M. Rogers dépose bill (n° 7) tendant à autoriser le fonds patriotique canadien—49.

1re lecture—49.

Hon. M. Rogers—Propose 2e lecture—69.

Sir Wilfrid Laurier—On ne peut pas s'attendre à ce que nous adoptions des bills, quels que soient leur mérite, sans avoir eu la possibilité de les examiner—69.

Bill reste en suspens pour la deuxième lecture—69.

2e lecture—88.

Hon. M. Pugsley—Personnel de cette corporation n'est pas assez nombreux—88; ne représente pas complètement les diverses parties du Dominion—88; changement de titulaire de la charge de lieutenant-gouverneur—88; cette disposition devrait être applicable aux divers premiers ministres des provinces—88; du jour où l'un d'eux cesserait d'exercer sa charge, son successeur devrait prendre sa place au sein de la corporation—88; majeure partie du travail exécutif se fera à Ottawa—88; liste ne comprend qu'un petit nombre de citoyens d'Ottawa—88; liste devrait être refaite—88.

Hon. M. Rogers—Pas d'objection en ce qui concerne les premiers ministres des diverses provinces—88.

M. H. H. McLean (Sunbury et Queen)—Faire en sorte que cette loi ait une portée suffisante—88; confier des sommes considérables à cette corporation—88; gouvernement se propose d'ajouter sa souscription—88; les différentes parties du pays devraient être représentées au sein de la corporation—88; veiller à la distribution des deniers—88; les lieutenants-gouverneurs, les ministres et les députés ne pourraient pas apporter à ce travail toute l'attention qu'il exigera—88; corporation est autorisée à établir des succursales—89; corporation devrait être représentative pour toutes les provinces—89; toute personne souscrivant \$100 ou plus devrait être membre de la corporation—89.

Hon. M. Rogers—Dispositions du bill embrasse la diversité des conditions dans toutes les parties du pays—89; amendement permettant à dix membres de l'exécutif d'organiser la corporation à la première séance et de constituer le quorum—89.

Amendement adopté—89.

M. Macdonald (Pictou)—Parties du pays situées loin d'Ottawa sont très insuffisamment